

**CONSEIL MUNICIPAL DE  
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 01 FEVRIER 2019 à 18 h 30**

=====

L'an deux mille dix-neuf, le Vendredi 01 Février 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, BARANSKI Claude, DELFORGE Marie-Christine, MARECHAL Jean-Maurice, POULAIN Jean-Paul, GARIN Christian, CARPENTIER Brigitte, DUBOIS Jean-Yves, SCHOLAERT Myriam, TRIOUX Isabelle, WAVRANT Marielle, ROBAS Chantal, DEBRABANT Jean-Louis, RENAULT Denis

**Absents Excusés** : DUFOUR Magaly, LEGROS Agnès, SAUVAGE Daniel, DEVERT Anne-Marie (procuration à Mme DELFORGE Marie-Christine) JOCHIMSKI Yannick (procuration à Mr POULAIN Jean-Paul)

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.

Madame TRIOUX Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 Décembre 2018 :**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2018 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, il est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1/ A.L.S.H. VACANCES DE PRINTEMPS 2019**

**2/ A.L.S.H. DE JUILLET 2019**

**3/ ALSH VACANCES DE PRINTEMPS 2019 : MODALITES DE REMUNERATION DU (DE LA) DIRECTEUR (TRICE) ET DES ANIMATEURS**

**4/ ALSH DE JUILLET 2019 : MODALITES DE REMUNERATION DU (DE LA) DIRECTEUR (TRICE) ET DES ANIMATEURS**

**5/ INDEMNITES A L'OCCASION DES CONSULTATIONS ELECTORALES**

**6/ ENFANCE JEUNESSE**

**7/ TRAVAUX : GROUPE SCOLAIRE / RESTAURANT SCOLAIRE**

## 1/ A.L.S.H. VACANCES DE PRINTEMPS 2019

Il est proposé à l'assemblée de reconduire l'A.L.S.H. des vacances de Printemps 2019. Celles-ci ont lieu du 08 avril au 19 avril 2019.

Monsieur le Maire propose que le centre fonctionne la première semaine, soit du lundi 08 avril au vendredi 12 avril 2019 inclus, toute la journée.

### DECISION : Accepté

#### II – TARIFS

L'A.L.S.H des vacances de Printemps ouvrirait ses portes du lundi 08 avril au vendredi 12 avril 2019 inclus soit 5 jours.

#### **Modalités d'organisation :**

Le Conseil Municipal est invité à définir les modalités d'organisation de l'ALSH des vacances de Printemps.

Afin de bénéficier du financement de la CAF, le Conseil d'administration de la CAF du Nord a décidé que la commune devait obligatoirement fixer 3 tarifs différents.

Il est fait remarquer une incohérence entre les tarifs de printemps et ceux de juillet, il est proposé d'uniformiser ceux-ci.

Il est proposé à l'assemblée d'appliquer les tarifs comme suit :

#### **Semaine 1 : du lundi 08 avril au vendredi 12 avril 2019 inclus (5 jours) :**

| <b>Quotient familial</b> | <b>Tarif par enfant / semaine</b> | <b>Tarif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant / semaine</b> |
|--------------------------|-----------------------------------|---|
| - de 750 € *             | 24.50 €                           | 22.50 €   |
| - de 751 € à 1 200 € *   | 27.00 €                           | 23.50 €   |
| de 1201 € à plus *       | 28.00 €                           | 25.00 €   |
| <b>Autres communes</b>   |                                   |   |
| <b>Quotient familial</b> | <b>Tarif par enfant / semaine</b> | <b>Tarif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant / semaine</b> |
| - de 750 €               | 62.00 €                           | 49.00 €   |
| - de 751 € à 1 200 €     | 64.00 €                           | 51.00 €   |
| de 1201 € à plus         | 66.00 €                           | 53.00 €   |

\* Familles de Marquette-en-Ostrevant, Wasnes-au-Bac et Wavrechain-sous-Faulx

Par « autres communes », on entend les enfants dont **les parents** ne sont pas domiciliés à Marquette-en-Ostrevant, Wasnes-au-Bac et Wavrechain-sous-Faulx. Par conséquent, les enfants des communes extérieures, scolarisés à Marquette-en-Ostrevant, Wasnes-au-Bac et Wavrechain-sous-Faulx ou ayant de la famille dans ces trois communes doivent s'acquitter du tarif « extérieurs ».

**DECISION : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessus.**

## 2/ A.L.S.H. DE JUILLET 2019

L'A.L.S.H ouvrira ses portes du Lundi 08 juillet au Vendredi 26 juillet 2019 inclus soit 3 semaines.

Comme pour l'application des tarifs de l'ALSH des vacances de Printemps, il y a lieu de fixer 3 tarifs en fonction du quotient familial.

Il est fait remarquer une incohérence entre les tarifs de printemps et ceux de juillet, il est proposé d'uniformiser ceux-ci.

Il est proposé à l'assemblée d'appliquer les tarifs comme suit :

### Semaines 1, 2, 3 : du 08 au 26 juillet 2019 :

| Quotient familial      | Tarif par enfant / semaine | Tarif à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant / semaine |
|------------------------|----------------------------|---|
| - de 750 € *           | 24.50 €                    | 22.50 €   |
| - de 751 € à 1 200 € * | 27.00 €                    | 23.50 €   |
| de 1201 € à plus *     | 28.00 €                    | 25.00 €   |
| <b>Autres communes</b> |                            |   |
| Quotient familial      | Tarif par enfant / semaine | Tarif à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant / semaine |
| - de 750 €             | 62.00 €                    | 49.00 €   |
| - de 751 € à 1 200 €   | 64.00 €                    | 51.00 €   |
| de 1201 € à plus       | 66.00 €                    | 53.00 €   |

**DECISION :** Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

## 3/ ALSH VACANCES DE PRINTEMPS 2019 : MODALITES DE REMUNERATION DU (DE LA) DIRECTEUR (TRICE) ET DES ANIMATEURS

Il est proposé de réétudier les modalités de rémunération du personnel d'encadrement. Une commission se réunira afin de revoir ce point qui sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## 4/ ALSH DE JUILLET 2019 : MODALITES DE REMUNERATION DU (DE LA) DIRECTEUR (TRICE) ET DES ANIMATEURS

Il est proposé de réétudier les modalités de rémunération du personnel d'encadrement. Une commission se réunira afin de revoir ce point qui sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## 5/ INDEMNITES A L'OCCASION DES CONSULTATIONS ELECTORALES

### Pour mémoire Délibération N° 2017061902 du 19 juin 2017

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations en date des 09 septembre 2002, 27 février 2004, 30 mars 2007 et 13 mars 2014, qui accordent, au taux maximum, le bénéfice de l'indemnité forfaitaire complémentaire électorale (IFCE) dans le cadre des consultations électorales de toutes natures.

La circulaire du 11 octobre 2002 précise que les fonctionnaires dotés d'un indice brut supérieur à 380 ne bénéficient plus des I.H.T.S. mais de l'indemnité forfaitaire complémentaire.

La délibération ayant été prise de façon nominative.

Compte tenu de la mutation de Madame HOLIN Cathy et de son remplacement par Monsieur DUBREUCQ Grégory qui assurera les mêmes fonctions lors des consultations électorales, il y a lieu d'attribuer à ce dernier la même indemnité.

Le mode de calcul de l'IFCE est fixé par un arrêté ministériel du 27 février 1962.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

**DECISION : Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer l'IFCE à Mr DUBREUCQ Grégory dans les mêmes conditions que celles attribuées à l'époque à Mme HOLIN.**

## 6/ ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DELFORGE, Adjointe délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse.

Suite aux dernières démarches et rencontres avec les responsables de la CAF et du département, un avancement du projet « Plan Mercredi » est énoncé.

« Suite aux échanges constructifs du Comité de pilotage, quelques ajustements sont à prévoir dans le contenu du PEDT.

La municipalité souhaite déménager la Bibliothèque municipale vers un local plus vaste.

Un espace de 60 m<sup>2</sup> sera dédié à l'Enfance afin de répondre mieux aux besoins des enfants. Des travaux seront engagés très prochainement. Le déménagement est prévu avant la mise en place du Plan mercredi. La commune prend en charge financièrement les travaux d'adaptation des locaux. Des devis sont en cours auprès d'entreprises locales.

Toutes les associations locales seront sollicitées par le biais d'un courrier afin de participer de façon directe ou en lien avec la dynamique du Plan mercredi. Toutes ces ressources de proximité seront évaluées et articulées avec le Projet « le livre dans tous ses états ».

Les partenaires du territoire apporteront leur concours dans l'aménagement des nouveaux locaux, dans le fonctionnement mais également dans la formation animateurs.

Un dossier d'aide à l'investissement sera soumis à la CAF pour l'aménagement mobilier des nouveaux locaux de l'espace Enfance de la Bibliothèque « espace ressources » et d'une partie de la salle du futur restaurant scolaire ( un tiers de la superficie soit 5 tables sur 16 tables ) Plan mercredi. Les devis s'élèvent aux environs de 10000 € pour l'ensemble du mobilier. »

## **7/ TRAVAUX : GROUPE SCOLAIRE / RESTAURANT SCOLAIRE**

Suite à la nouvelle consultation pour le lot Carrelage-Faïence et le lot Couverture-Etanchéité, il y a lieu de délibérer et autoriser Monsieur le Maire pour la signature des actes d'engagements correspondants, des ajustements budgétaires devront donc intervenir pour des surcoûts occasionnés par rapport aux offres des entreprises retenues à l'époque.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

**Lot Carrelage –Faïence : Entreprise NORMAND Construction 39 000 €HT**

**Lot Couverture-Etanchéité : Entreprise ARDECO 19 000 €HT**

Un avenant doit également être signé avec le Lot Gros œuvre (Entreprise Jean Lefebvre) pour un montant de 25 000€ HT pour les coûts induits suite à la phase de transition tranche ferme –tranche conditionnelle (restaurant scolaire) qui n'a pu se faire dans la continuité du chantier.

En effet, la base vie du chantier a dû être démontée suite à l'ouverture au public en septembre 2018.

Le retard d'accord de subvention ayant également décalé le démarrage du chantier du Restaurant Scolaire.

**(20h30 Départ de Monsieur Denis RENAULT qui donne pouvoir à Madame Chantal ROBAS)**

### **DECISION :**

Après avoir pris connaissance des lignes budgétaires concernées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires ainsi que les actes d'engagements.

## **8/ DIVERS**

- Monsieur BARANSKI, Adjoint délégué aux finances et aux travaux, informe le Conseil Municipal de la possibilité de céder le bungalow situé à l'école primaire, plusieurs communes souhaitant se porter acquéreur.

**DECISION :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

- Monsieur BARANSKI, Adjoint délégué aux finances et aux travaux, informe le Conseil Municipal de l'avancement des études du futur restaurant scolaire, plusieurs devis sont présentés concernant l'acquisition du matériel (non compris dans le marché du Groupe scolaire).

**FIN DE SEANCE**

-----

Les Conseillers,

Le Maire,